

74020 - Soutien et développement de l'agriculture

**Proposition d'attribution de subventions pour
l'acquisition de fourrages ou de semences prairiales
agro-écologiques suite à la sécheresse de l'année 2019**

CP/2020/158

Service chef de file :

L4 - Environnement et aménagement des territoires

Résumé :

Afin de soutenir les agriculteurs bas-rhinois, particulièrement touchés par les sécheresses successives de 2018 et 2019, le Conseil Départemental a décidé, par délibération du 9 décembre 2019 (CD/2019/134) de mettre en place un dispositif d'aide à l'acquisition de fourrages et de semences.

Le présent rapport propose l'attribution de subventions aux bénéficiaires figurant sur la liste annexée.

Le dispositif du Département permet aux éleveurs de la zone de montagne de bénéficier d'une aide à hauteur de 35% du coût d'achat des fourrages (45% pour les jeunes agriculteurs), plafonnée à 3000 € par exploitation, majorée de 500 € pour les producteurs en bio (avec application de la transparence pour les GAEC, dans la limite de 2 associés).

Cette aide s'applique pour des achats facturés sur la période du 1 juillet 2019 au 31 mars 2020.

Une enveloppe de 250 000 € est consacrée au budget pour ce programme d'aide à l'acquisition de fourrages et de semences, dont 67 919 € ont déjà été engagés.

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer des subventions d'un montant de 20 179 € aux bénéficiaires figurant dans la liste annexée au présent rapport.

Les dépenses seront imputées de la manière suivante :

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montants de l'AP	Montants disponibles sur l'AP	Montant proposé
Aides Agri 2019/1	G 2019 – 2020 Aides Agri	800 000 €	732 081 €	20 179 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer aux bénéficiaires figurant dans le tableau annexé à la présente délibération, des subventions pour l'acquisition de fourrages d'un montant total de 20 179 €.

Strasbourg, le 12/06/20
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY